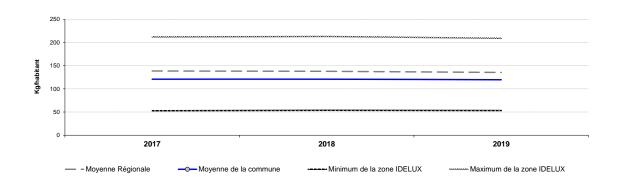
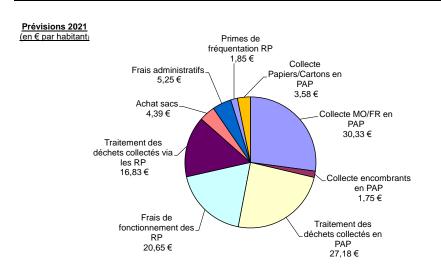
1. La production de déchets des ménages et leur gestion

ANNEE 2019	Moyenne en Région wallonne Kg/habitant	Moyenne dans notre commune Kg/habitant	Service de collecte	Traitement
Ordures Ménagères Brutes (Fraction Résiduelle) = FR	135,34	119,56	Collecte en porte à porte	Valorisation et CET
Matière organique = MO	16,68	36,96	Collecte en porte à porte	Compostage
Encombrants	48,34	43,26	Collecte en porte à porte Recyparc	Valorisation et CET
Papiers-cartons	47,84	56,40	Collecte en porte à porte Recyparc	Recyclage
Déchets verts	60,53	76,21	Recyparc	Compostage
Déchets inertes recyclés	87,22	87,24	Recyparc	Recyclage
Déchets inertes non valorisés		-	Recyparc	Elimination en CET
Bois	38,41	46,57	Recyparc	Valorisation
Métaux	7,49	8,86	Recyparc	Recyclage
Verre	30,34	35,50	Recyparc Bulles à verre	Recyclage
PMC	16,39	14,13	Recyparc	Recyclage
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	6,19	7,80	Recyparc	Valorisation
Déchets Spéciaux, Huiles minérales, Huiles et graisses de friture	2,86	2,84	Recyparc	Valorisation
Textiles, Pneus, Piles, Bouchons de liege, EPS, Sachets plastiques, bouchons plastiques, pots de fleurs, PVC dur, verre plat, plastique rigide, CD/DVD, cartouche d'encre	8,23	10,83	Recyparc	Valorisation
Matériaux de construction avec amiante	1,42	0,08	Recyparc	Elimination en CET
TOTAL	507,28	546,27	•	

2. Evolution de la production moyenne communale et régionale d'ordures ménagères brutes



3. Part respective des coûts communaux de la gestion des déchets par habitant et par an à charge du citoyen



<u>Légende</u> :

MO/FR : Matière organique / Fraction résiduelle

PAP : Porte-à-porte

RP : Recyparcs

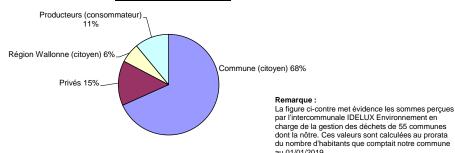
4. Taxes appliquées dans la gestion des déchets (année 2021)

Déchet	Dénomination	P.U. (2021)	
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur la mise de déchets combustibles en centre d'enfouissement technique	120,52 €/tonne	
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur l'incinération de déchets avec récupération de chaleur	14,69 €/tonne	
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur la mise de déchets non combustibles en	66,29 €/tonne	

au 01/01/2019.

5. Part respective du coût de la gestion des déchets financée par la Région wallonne, par la Commune et par les obligataires de reprise

Sources de financement (%)



6. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

- a) Le service minimum organisé sur notre commune comporte notamment les services suivants
- 1. l'accès aux points et centres de regroupement de déchets ménagers tels que les parcs à conteneurs ;
- 1. La cress aux points et celtraites de l'égroupement de decrites menagers les que les pares à conteneurs;
 2. la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs;
 3. les collectes en porte à porte de la matière organique et de la fraction résiduelle, des encombrants ainsi que des papiers et cartons;
 4. la fourniture d'un nombre déterminé de sacs adaptés à la collecte de la matière organique et de la fraction résiduelle;
 5. le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum;

- la fourniture de sacs payants supplémentaires aux sacs fournis dans le cadre du service minimum;
 les services correspondants de collecte et de traitement.

b) Pour financer ce service minimum selon le principe du coût-vérité (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents), une taxe "déchets" doit être levée annuellement. Le règlement taxe 2021 est repris *in extenso* ou résumé en annexe au présent document.

7. Votre contribution via l'achat de certains produits Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2) Année 2019

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne 2019	Coût par habitant 2019	
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants	
Huiles usagées	VALORLUB	358,00 €	0,103 €	
Huiles de friture	VALORFRIT	0,00 €	0,000 €	
Piles	BEBAT	5.487 €	1,65 €	
Emballages	FOST PLUS	158 €	10,80 €	
Pneus	RECYTYRE	237 €	1,77 €	
DEEE	RECUPEL	165 €	1,83 €	

Nombre d'habitants en RW au 01/01/19 : 3.633,795 soit 31,79 % de la population

8. Comment réduire vos déchets ?





9. Infos ?

Service taxe de la commune - Pascal LECOCQ - 063 24 56 20

Service environnement de la commune - Stéphane LICHTFUS - 063 67 00 55 Conseillère en environnement IDELUX Environnement - Audrey LAMBRECHT - 063 42 00 46 - 0496 26 70 43

10. Remarques